Second tour de l'élection à la Cour des comptes

13 octobre 2024



IMPORTANT

Les informations figurant aux pages 10 et 11 peuvent être actualisées.

Les coordonnées du service des votations et élections sont disponibles en page 4 pour tout renseignement complémentaire concernant votre matériel de vote.

Nous vous invitons donc à les consulter à l'adresse :

 $\underline{https://www.ge.ch/elections/20241013/}$





L'objet de l'élection

Il s'agit du second tour de l'élection à la Cour des comptes.

A teneur de l'article 128 de la constitution de la République et canton de Genève, la Cour des comptes assure un contrôle indépendant et autonome de l'administration cantonale, des communes, des institutions de droit public et des organismes privés subventionnés ou dans lesquels les pouvoirs publics exercent une influence prépondérante. Elle réalise des audits, évalue les politiques publiques et assure la révision des comptes de l'Etat.

La Cour des comptes fonctionne collégialement. Les magistrates et magistrats titulaires travaillent à plein temps et sont à la tête de la Cour des comptes. Le temps de travail des magistrates suppléantes et magistrats suppléants a représenté une charge d'environ 20% par personne lors de la dernière magistrature. L'ensemble des magistrates et magistrats participent aux travaux de la Cour des comptes, et disposent de compétences spécifiques et complémentaires pour piloter des missions, délibérer sur les rapports et en assurer la qualité.

Election au système majoritaire (majorité relative)

Sont élues au second tour les personnes candidates ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages, jusqu'à concurrence du nombre de sièges à pourvoir.

Les bulletins blancs ne sont pas pris en considération.

Le nombre de sièges à pourvoir n'est pas connu au moment de l'impression de la présente notice explicative. Le bulletin de vote que j'ai reçu n'est pas forcément identique à celui présenté dans cette notice à titre d'exemple.

La Cour des comptes

La création de la Cour des comptes a été approuvée en votation populaire le 27 novembre 2005 par 86% des suffrages exprimés.

La Cour des comptes exerce son contrôle de manière autonome et indépendante. Elle vise à améliorer l'action de l'Etat et s'assure du bon emploi des fonds publics. Elle révise les comptes de l'Etat depuis 2017. Tous ses rapports sont publics et peuvent être consultés sur le site https://cdc-qe.ch.

La Cour des comptes peut être sollicitée par tout un chacun. Elle peut intervenir à la demande des autorités et dispose d'un droit d'autosaisine.

La Cour des comptes dispose d'un budget annuel d'environ 6,5 millions de francs et emploie, sous contrat de droit privé, près de 25 collaboratrices et collaborateurs hautement qualifiés.



A votre service

Je peux m'adresser au service des votations et élections, qui me renseignera volontiers sur la manière de procéder si j'ai:

- un matériel de vote incomplet;
- perdu ma carte de vote;
- mal rempli ou si je n'arrive pas à corriger mon bulletin de vote.

E-mail <u>elections-votations@etat.ge.ch</u>

Tél. +41 (0) 22 546 52 00

- du lundi 30 septembre 2024 jusqu'au vendredi 11 octobre 2024;
- le samedi 12 octobre 2024 de 8h00 à 12h00;
- le dimanche 13 octobre 2024 de 10h00 à 12h00.

Mon enveloppe blanche de transmission doit contenir:

- 1 carte de vote;
- 1 bulletin de vote officiel de couleur blanche;
- 1 enveloppe de vote de couleur blanche au format C5;
- la présente notice explicative.

Je peux consulter par ailleurs le site Internet de l'Etat de Genève, à l'adresse: https://www.ge.ch/elections/20241013/

Les modalités de vote

Qui peut voter?

Pour participer à cette élection, je dois être une personne :

- de nationalité suisse.
- âgée d'au moins 18 ans,
- domiciliée dans le canton de Genève ou inscrite sur les listes électorales genevoises auprès d'une représentation suisse à l'étranger (ambassade ou consulat).

Si je n'ai pas reçu de matériel de vote, mais que je pense remplir les conditions pour voter, je peux m'informer auprès du service des votations et élections au tél. +41 (0) 22 546 52 00.

Mon vote est individuel

Je peux choisir librement les personnes candidates pour lesquelles je souhaite voter. Personne n'a le droit de me forcer à voter d'une manière ou d'une autre; personne ne peut exiger de contrôler mon vote.

Pour que mon vote soit valable

- Seul le bulletin de vote officiel de couleur blanche fourni peut être utilisé; une photocopie n'est pas acceptée.
- Je dois introduire un seul bulletin dans l'enveloppe de vote de couleur blanche.
- Le bulletin doit être rempli uniquement à la main.
- Mon bulletin doit exprimer clairement et distinctement ma volonté.
- Il ne doit pas contenir de remarques ou de signes.
- Mon bulletin ne doit pas être signé ou permettre de m'identifier.



Mon matériel de vote

a. Enveloppe blanche de transmission

Elle me permet de renvoyer mon matériel de
vote dûment rempli, au plus tard 3 jours avant
la date du scrutin (jeudi 10 octobre 2024).

Attention à l'heure de levée du courrier.

Je peux également la déposer directement
dans la boîte aux lettres du service des
votations et élections (rue des Mouettes 13,
1227 Les Acacias) jusqu'au
samedi 12 octobre 2024 à 12h00.



c. Bulletin de vote officiel de couleur blanche J'ajoute à la main une croix dans la ou les cases en regard des personnes candidates choisies.

Je ne dois pas cocher plus de cases que le nombre de sièges à pourvoir tel que mentionné sur le bulletin de vote officiel de couleur blanche.



b. Carte de vote Vote par correspondance et au local de vote

Elle certifie que j'ai bien le droit de participer à cette élection.

Je dois la remplir en indiquant ma date de naissance complète et en la signant.



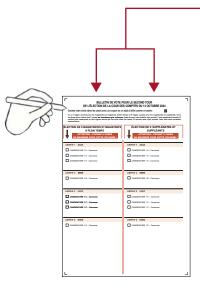
d. Enveloppe de vote de couleur blanche J'insère le bulletin de vote officiel de couleur blanche dans l'enveloppe de vote de couleur blanche.



6

Comment exprimer mes choix?

Le nombre de sièges à pourvoir n'est pas connu au moment de l'impression de la présente notice explicative. Le bulletin de vote que j'ai reçu n'est pas identique à celui présenté, à titre d'exemple, ci-après.



Je dois utiliser l'unique bulletin de vote officiel de couleur blanche.

Pour cette élection, j'ajoute à la main une croix dans la case en regard de chaque personne candidate choisie.

Attention: mon vote sera annulé si je coche plus de cases que le nombre de sièges à pourvoir, tel qu'indiqué sur mon bulletin de vote officiel de couleur blanche.

Je peux voter « *blanc* » pour cette élection. Pour cela, je ne coche aucune case sur le bulletin de vote officiel de couleur blanche.

Comment voter?

1. Je vote par correspondance



1. Je complète ma carte de vote **(h**.



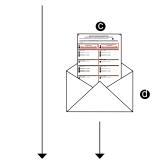
 J'insère mon bulletin de vote officiel de couleur blanche dans l'enveloppe de vote de couleur blanche ; je ferme mon enveloppe de vote en collant le rabat.



 Je glisse ma carte de vote et l'enveloppe de vote de couleur blanche dans l'enveloppe blanche de transmission , que je poste sans l'affranchir si elle est postée en Suisse.

> En revanche, les personnes de nationalité suisse domiciliées à l'étranger doivent l'affranchir, même si elle est postée en Suisse.







2. Je vote au local de vote

Je me rends en personne au local de vote de ma commune ou de mon arrondissement électoral, le dimanche 13 octobre 2024 entre 10h00 et 12h00, avec mon matériel électoral et une pièce d'identité. Les adresses des locaux de vote figurent à la fin de la présente notice explicative.

Adresses des locaux de vote

Je ne peux voter qu'au local de vote de l'arrondissement électoral de mon domicile politique, qui figure sur ma carte de vote.

	Williams On Sand	
04.04	Ville de Genève	Callibra Calvin autota mas Familia and Hadlan A
21-01	Cité-Rive	Collège Calvin, entrée rue Ferdinand-Hodler 4
21-02	Pâquis	Ecole primaire de Pâquis-Centre, rue de Berne 50
21-03	Saint-Gervais	Ecole du Seujet, quai du Seujet 8
21-04	Prairie-Délices	Collège Voltaire, rue Voltaire 21
21-05	Eaux-Vives-Lac	Ecole primaire des Eaux-Vives, rue des Eaux-Vives 84
21-06	Eaux-Vives-Frontenex	Ecole de Roches, chemin de-Roches 21
21-07	Florissant-Malagnou	Ecole primaire des Contamines, rue Michel-Chauvet 22 / rue Crespin
21-08	Cluse-Roseraie	Ecole primaire de la Roseraie, rue des Peupliers 15
21-09	Acacias	Ecole primaire Hugo-de-Senger, rue Rodo 5
21-10	Mail-Jonction	Ecole primaire du Mail, rue du Village-Suisse 5
21-11	Servette-Grand-Pré	Ecole primaire Geisendorf central, rue de Lyon 56 / rue Faller
21-12	Prieuré-Sécheron	Ecole primaire de Sécheron, avenue de France 15
21-13	Saint-Jean	Ecole primaire de Saint-Jean, rue de Saint-Jean 12
21-14	Les Crêts	Ecole primaire des Crêts, chemin Colladon 1
21-15	Cropettes-Vidollet	Ecole primaire des Cropettes, Pavillon Doré, rue Baulacre 8
21-16	Vieusseux	Ecole des Franchises, route des Franchises 54
21-17	Champel	Ecole primaire des Crêts-de-Champel,
		chemin des Crêts-de-Champel 40-42
	Communes	
01	Aire-la-Ville	Salle du Conseil municipal, rue du Vieux-Four 52
02	Anières	Mairie, route de la Côte d'Or 1
03	Avully	Mairie, chemin des Tanquons 40
04	Avusy	Salle communale de Sézegnin, route du Creux-du-Loup 44
05	Bardonnex	Ecole de Compesières, salle polyvalente, route de Cugny 95
06	Bellevue	Annexe mairie, Parc des Aiglettes 2
07	Bernex	Rue de Bernex 313
08	Carouge	Boulevard des Promenades 24
09	Cartigny	Rue du Pré-de-la-Reine 7
10	Céligny	Salle communale, route des Coudres 2
11	Chancy	Ecole, chemin de la Ruette 10
12-01	Chêne-Bougeries-Centre	Route de Chêne 149

12-02	Conches	Chemin de la Colombe 7
13	Chêne-Bourg	Avenue François-Adolphe-Grison 1
14	Choulex	Salle communale, chemin des Briffods 6
15	Collex-Bossy	Route de Collex 197
16	Collonge-Bellerive	Ecole élémentaire de Collonge, route d'Hermance 110
17	Cologny	Salle communale, chemin de la Mairie 17
18	Confignon	Chemin de Sous-le-Clos 32
19	Corsier	Nouveau groupe scolaire, route de Corsier 20
20	Dardagny	Ecole communale de La Plaine, route de La-Plaine 79
22	Genthod	Centre communal, chemin de la Pralay 4
23	Grand-Saconnex	Ferme Sarasin (restaurant scolaire), chemin Edouard-Sarasin 47
24	Gy	Salle GYVI, route de Gy 115
25	Hermance	Ecole, chemin des Glerrets 14
26	Jussy	Mairie, route de Jussy 312
27	Laconnex	Mairie, rue de la Maison-Forte 11
28-01	Grand-Lancy	Avenue des Communes-Réunies 60
28-02	Petit-Lancy	Avenue Louis-Bertrand 5-7
29	Meinier	Route de La-Repentance 86
30	Meyrin	Avenue de Feuillasse 25
31	Onex	Rue des Bossons 7
32	Perly-Certoux	Mairie, route de Certoux 51
33	Plan-les-Ouates	Route des Chevaliers-de-Malte 3
34	Pregny-Chambésy	Chemin de la Fontaine 77
35	Presinge	Mairie, route de Presinge 116
36	Puplinge	Salle communale, rue de Graman 66
37	Russin	Mairie, place du Mandement 1
38	Satigny	Salle annexe à la salle communale, rampe de Choully 17
39	Soral	Chemin du Creux-de-Boisset 23
40	Thônex	Ecole Marcelly, chemin de Marcelly 10
41	Troinex	Ecole de Troinex, chemin Emile-Dusonchet 2
42	Vandœuvres	Salle communale, route de Meinier 26
43-01	Vernier village	Route de Vernier 200
43-02	Châtelaine	Avenue de Châtelaine 84
43-03	Aïre-Le Lignon	Chemin du Grand-Champ 11
43-04	Les Avanchets	Rue du Grand-Bay 13
44	Versoix	Route de Saint-Loup 10
45	Veyrier	Route de Veyrier 208
46	Suisses de l'étranger	Rue des Mouettes 13

10



Sanctions pénales

Est passible de sanctions pénales, en application des articles 279 à 283 du code pénal suisse (RS 311.0) et 183 de la loi genevoise sur l'exercice des droits politiques (rs/GE A 5 05), quiconque notamment:

- se présente sous une fausse identité ou atteste faussement de l'identité d'une autre électrice ou d'un autre électeur;
- signe pour un tiers la carte de vote, sauf si ce tiers est incapable de le faire lui-même pour cause d'infirmité;
- vote plus d'une fois dans une même opération électorale;
- · reproduit sans droit ou contrefait un bulletin;
- · détourne ou soustrait des bulletins.

Chancellerie d'Etat Service des votations et élections Rue des Mouettes 13 Case postale 1555 1211 Genève 26 www.ge.ch/elections

Papier recyclé

Photos: © Chancellerie d'Etat (Olivia Nemeth)
Design graphique: Olivia Nemeth, HEAD-Genève